

Intra CL

Public

1 groupe d'agents de la
Caf de la Sarthe

Modalités pratiques

Module 1 : 2 jours soit 14
heures de formation

8200 € pour les 3
modules de formation de 2
x 2 jours

Suite des 4-5 avril = les
4-5 mai et 15-16 mai 2017

Calendrier - Lieux -
Modalités d'accès :
Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et
des planning sur
www.egoc.org

Catégorie

Formations
Chantiers locaux

Tarifs

Modalités d'animation

Formateur

ROUSSEAU François

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

Modules Convention Territoriale Globale :

Module 1 - Engager une démarche transformatrice durable

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

Contenu

Contenu / Dates :

4-5 avril 2017

Ce premier module se centre sur la phase de mise en œuvre des CTG.

Cette phase mérite tout particulièrement d'être anticipée dans la mesure où :

1. Les CTG se traduisent concrètement par un soutien contractualisé et **un accompagnement coordonné des services** (action sociale et prestations) et agents de la CAF (cadres prestations et action sociale, conseillers techniques, agents de développement social, travailleurs sociaux et techniciens conseil,...) **auprès des collectivités**.
1. Les impacts recherchés (accès aux droits et aux services, continuum et coordination de l'offre, participation des familles,... politiques territoriales d'action sociale,...) au travers de la mise en œuvre des CTG (qui tous s'inscrivent dans une logique de transformation sociale !) supposent de réinterroger/renouveler les modes d'accompagnement des territoires par les CAF.

Trois focales sont proposées dans ce module de deux jours

La première (« Savoir fédérer les équipes CAF/ se fédérer sur un accompagnement global du territoire ») porte sur le travail en interne.

La mise en œuvre des CTG montre qu'elle réinterroge les positionnements professionnels de chacun et les éco-systèmes de travail. Dans le cadre de ce court module, on se centrera sur les ingrédients de base d'une culture commune (avec la construction notamment d'un référentiel commun d'intervention, notamment en ce qui concerne l'accès aux droits et aux services) et sur les principes d'un travail coopératif en mode projet.

Les deux autres focales portent sur deux points de rupture à investir dans la mise en œuvre de politiques territoriales d'action sociale : le travail en mode coopératif, l'adaptation en continu des projets.

Le travail en mode coopératif peut évidemment donner lieu à des formations longues et très approfondies : non seulement les méthodes et techniques du travail coopératif sont nombreuses, l'accompagnement de son développement est complexe, il réinterroge en outre le positionnement professionnel de chacun.

Dans le cadre de ce module, il s'agit de s'entraîner, à partir de quelques « objets territoriaux » du travail coopératif (l'accès aux droits, l'accueil, le soutien à la parentalité...) à décrire les méthodes et techniques aidant à leur concrétisation dans le service rendu aux familles.

Savoir adapter le projet en continu et en renforcer les impacts est la dernière focale proposée dans ce module. La logique linéaire (1. Conception/ 2. Mise en œuvre/ 3. Evaluation) dans la mise en œuvre de projets et de politiques territoriales d'action sociale a fait son temps. Outre qu'elle n'a pas démontré son efficacité ni son réalisme, « elle ne tient pas la route » au regard non seulement :

- des transformations à l'œuvre sur les territoires et dans les politiques publiques,
- des ambitions de transformation sociale sous-tendues par la politique institutionnelle,
- des nécessités d'une approche en termes de redéploiement de la dépense publique.

Pourtant, les avancées actuelles de l'ingénierie territoriale permettent de :

- Construire et organiser simplement un pilotage par les impacts,
- Structurer l'adaptation et le redéploiement en continu du projet,
- Renforcer les capacités prospectives des territoires et de leurs acteurs.

On se centrera donc sur l'utilisation de l'arbre d'impacts et d'objectifs et du schéma de développement comme outils de pilotage et d'actualisation du projet, et sur les principes d'ateliers participatifs d'une prospective territoriale d'action sociale.

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,**



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43
